



Saisie sur salaire et trezieme mois

Par **marie56160**, le **31/12/2018** à **10:52**

Bonjour, rnJ'ai eu la désagréable surprise d'avoir un bulletin de paie au 31/12 négatif. J'ai une saisie sur salaire de 271€ par mois. Au mois de décembre j'ai eu le "13ème" mois et un prélèvement de plus de 1600€ , sans être prévenu par mon employeur, ce qui signifie que je n'ai aucune rentrée pour vivre au mois de janvier. J'ai vu sur le site du service public que l'employeur doit laissé au moins la par du RSA. Ayant 2 enfants à charges, quels sont mais recours?

Par **amajuris**, le **31/12/2018** à **12:23**

bonjour, rneffectivement le salarié conserve, dans tous les cas, une somme au moins égale au montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. rnvoir ce lien: rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115> rn salutations

Par **morobar**, le **31/12/2018** à **17:52**

Bonjour, rnEn suivant ce lien vous trouverez les quotités saisissables sur le salaire fonction de celui-ci. rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>